

Montréal, le 11 mai 2026

Monsieur Lionel Carmant, ministre délégué aux Services sociaux

Objet : Rehaussement du financement PSOC – Région 06 Montréal

Monsieur Carmant,

Tout d'abord, permettez-nous de saluer l'annonce, lors du budget de mars dernier, de l'augmentation de 20 millions \$ de l'enveloppe du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Il s'agit d'un pas dans la bonne direction pour assurer un financement pérenne aux groupes communautaires, qui soutiennent la population québécoise. Nous espérons que le prochain budget ira plus loin encore, et reconnaîtra les besoins de financement à la mission globale à leur juste valeur.

Équité interrégionale

Les huit regroupements montréalais reconnus comme interlocuteurs au PSOC, réunis sous la bannière du CARISSM, souhaitent attirer votre attention sur les enjeux urgents vécus par les groupes communautaires de la métropole qui tentent de répondre aux besoins croissants des populations vulnérables qu'ils desservent.

Pour l'année 2025-2026, les organismes montréalais admis au PSOC estimaient avoir besoin de 162 M\$ supplémentaires. Pourtant, seulement 1,6 M\$ ont été attribués à la région, soit à peine 1 % des besoins identifiés. Pour 2026-2027, ces mêmes organismes évaluent maintenant leurs besoins à 173 M\$.

Le manque de réponse à des besoins évidents liés à la santé urbaine, exacerbés par la conjonction de multiples enjeux critiques (logement, vieillissement, migration, surdoses, pauvreté, complexification des profils et des besoins), exerce une pression considérable sur les organismes de la métropole.

Montréal compte une population estimée à 2 172 300 personnes¹, soit près de 24 % de la population du Québec. Le taux de faible revenu y est le plus élevé de la province, excluant le Nord-du-Québec, atteignant 13,2 %², comparativement à 8,4 % pour l'ensemble du Québec.

Pourtant, Montréal ne compte que 18 % des groupes communautaires financés au PSOC (545 sur un total de 3035). Une répartition interrégionale basée uniquement sur le nombre de groupes admis ne tient pas compte de l'ampleur des besoins et des réalités vécues dans notre région. Elle ne constitue donc pas, selon nous, une réponse adéquate. Nous vous

interpellons afin de corriger cette situation et de considérer l'octroi d'un rehaussement supplémentaire pour notre région.

De plus, la répartition interrégionale actuelle ne tient pas compte du nombre croissant de groupes nouvellement admis, ce qui pénalise particulièrement les régions où le développement communautaire est important, comme la nôtre. En effet, le financement minimal accordé à ces nouveaux organismes doit actuellement être puisé à même l'enveloppe de rehaussement régionale, ce qui réduit les sommes disponibles pour les organismes déjà financés. Les groupes d'une région dynamique comme Montréal doivent donc répondre, à même leur financement, à une partie des besoins émergents propres aux régions métropolitaines.

Sept nouveaux organismes ont été admis cette année à Montréal. Un financement initial minimal de 60 000 \$ doit leur être accordé, un montant convenu régionalement, mais non pris en compte par le ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) et Santé Québec. Ainsi, 420 000 \$ sont retranchés des sommes disponibles pour soutenir et rehausser le financement des 542 autres groupes déjà financés. Si la répartition interrégionale reste basée uniquement sur le nombre d'organismes admis, la moyenne *réelle* disponible pour les groupes déjà financés de la métropole passera de 6 557 \$ à 5 867 \$.

Il est nécessaire d'assurer un financement adéquat, équitable et significatif aux nouveaux groupes, tout en répondant aux pressions vécues par les organismes déjà financés, afin d'éviter une concurrence malvenue entre nouveaux et anciens organismes admis. Nous vous demandons donc de veiller à ce qu'un financement initial suffisant soit accordé aux nouveaux organismes, sans affecter l'enveloppe régionale de rehaussement destinée aux groupes existants.

Équité entre organismes d'une même typologie

Les investissements des dernières années n'ont pas permis d'atteindre l'équité entre organismes comparables (selon les typologies), comme le prévoit le Cadre national de gestion du PSOC :

3. Équité dans le financement en soutien à la mission globale accordé aux organismes comparables

– Les organismes admissibles au financement en soutien à la mission globale qui en reçoivent le moins sont priorisés et obtiennent un rehaussement qui favorise la réduction des écarts entre organismes comparables (selon la classification présentée à l'annexe 2).

*– Il est visé que les organismes comparables financés dans une même région ou ceux financés par le MSSS reçoivent un soutien financier de base équivalent.*³

Dans les dernières années, les fonds distribués au compte-gouttes et sans prévisibilité n'ont pas permis de mettre en place une véritable stratégie de réduction des écarts de

financement entre organismes comparables. Pire encore, les sommes injectées dans certains secteurs ciblés, en fonction de priorités ou de plans d'action ministériels, ont été supérieures au rehaussement du financement à la mission globale accordé à l'ensemble des organismes, tous secteurs confondus, contribuant ainsi à creuser les écarts plutôt qu'à les réduire. Pourtant, des travaux visant notamment l'atteinte de l'équité entre organismes comparables sont en cours au MSSS depuis près d'une dizaine d'années, bien que ceux-ci semblent stagner⁴.

Pour Montréal seulement, l'atteinte des seuils planchers par typologie établis par le CIUSSS du Centre-Sud de l'île de Montréal nécessiterait un investissement estimé à 100 M\$.

En vous remerciant, Monsieur le Ministre, de l'attention portée à nos demandes, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

Les membres de la Coalition autonome des regroupements indépendants en Santé et Services sociaux de Montréal (CARISSM) :

Maryse Bisson

Directrice générale, *Coalition pour le maintien dans la communauté (COMACO)*

Olivier Gauvin

Coordonnateur, *Table des organismes communautaires montréalais de lutte contre le sida (TOMS)*

Dorian Keller

Directeur général, *Comité régional des Associations pour la déficience intellectuelle (CRADI)*

Marc Lopez

Directeur général, *RACOR en Santé mentale*

Marie-Andrée Painchaud-Mathieu

Directrice, *Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM)*

Anne Pelletier

Directrice, *DéPhy Montréal*

Maud Provost

Organisatrice communautaire, *Réseau d'action des femmes en santé et services sociaux (RAFSSS)*

Annie Savage

Directrice, *Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)*

¹ Direction des statistiques sociodémographiques, « Fiches démographiques. Les régions administratives du Québec en 2025 », Institut de la statistique du Québec, 27 octobre 2025, https://statistique.quebec.ca/fr/document/mesure-du-faible-revenu-par-region-administrative-et-par-mrc/tableau/taux-de-faible-revenu-selon-le-type-de-famille-regions-administratives-et-ensemble-du-quebec#tri_coln1=5&tri_coln2=5 (consulté le 23 avril 2026)

² Institut de la statistique du Québec, « Taux de faible revenu, selon le type de famille, par région administrative et ensemble du Québec », 2026, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/fiches-demographiques-regions-administratives-quebec-2025.pdf> (consulté le 23 avril 2026)

³Ministère de la Santé et des Services sociaux, « Programme de soutien aux organismes communautaires. Cadre normatif », 2025, <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2025/25-823-01W.pdf>, page 11 (consulté le 23 avril 2026)

⁴Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles et Coalition des Tables Régionales d'Organismes Communautaires, « Demande de rencontre sur l'état des travaux sur le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) », 31 mars 2026, https://trpocb.org/wp-content/uploads/2026/03/2026-03-31-lettre-CTROC_Table-31-mars-ministre-MSSS-signee.pdf (consulté le 23 avril 2026)

ANNEXE 1 : Statistiques montréalaises des rehaussements au PSOC mission globale

Année	Rehaussement provincial	Pour les groupes montréalais	Part de Montréal	Groupes admis	Moyenne brute par groupe ¹	Groupes en attente d'un 1 ^{er} financement
2017-2018	10 M\$	1,98 M\$	19,8 %	539	3 673 \$	19
2018-2019	17 M\$	2,9 M\$	17,06 %	530	5 472 \$	1
2019-2020	35 M\$	6,1 M\$	17,43 %	528	11 553 \$	4
2020-2021	40 M\$	7,1 M\$	17,75 %	531	13 371 \$	4
2021-2022	15 M\$	2,6 M\$	17,33 %	531	4 896 \$	4
2022-2023	37,1 M\$	5 M\$	13,4 %	534	9 363 \$	3
2023-2024	36 M\$	6,9 M\$	19 %	540	12 778 \$	6
2024-2025	9 M\$	1,6 M\$	17,7 %	541	2 957 \$	1
2025-2026	10 M\$	1,8 M\$	18 %	545	3 303 \$	4
2026-2027	20 M\$	3,6 M\$ ²	18 % ²	549	6 557 \$ ²	7

¹La moyenne brute (montant régional/nbr de groupes) ne reflète pas les montants réellement reçus par les groupes

²chiffres à confirmer par le MSSS/Santé Québec